



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 84745

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème toujours pendant de l'homologation des certificats militaires de langues étrangères parlées et écrites (CMLP et CIVILE). Ces certificats sont de bon niveau, cela est largement reconnu, le 3e degré des épreuves étant plus proche de la licence que du baccalauréat. Or leur reconnaissance se fait attendre alors même que les militaires en fin de carrière ou les réservistes désirant faire valider les acquis de l'expérience seraient bien utiles dans de nombreuses entreprises confrontées à des marchés étrangers de plus en plus difficiles, requérant des contacts non pas en langue classique, mais principalement dans une langue de travail technique que ces cadres de l'armée maîtrisent très souvent parfaitement, que ce soit pour de l'anglais, de l'allemand, de l'italien voire du japonais ou du chinois. Aussi il demande s'il entend accélérer le processus de valorisation ou bien quelle est la nature des obstacles qui freinent aujourd'hui l'éducation nationale dans la voie de l'homologation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84745

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 852